

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GARONS
SEANCE DU MARDI 18 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi 18 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves RODRIGUEZ, 1^{er} Adjoint.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
26	17	19	11 juin 2024	11 juin 2024

Présents tous les membres sauf : Monsieur Michel JARRY qui donne procuration à Monsieur Jean-Max MARCOUREL et Madame Elisabeth BIAGETTI qui donne procuration à Madame Josiane GAUDE.

Absents excusés : Monsieur le Maire, Mesdames Nathalie PADE, Marlène VALENZA, Jessica CHARLEMOINE, Viviane XAYKAO et Aline BASTIDA, Monsieur Laurent CAUGANT.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean GIRAUD.

Objet de la délibération DE202406 05 - RUES DE BOUILLARGUES ET DE LA FARELLE - DISSIMULATION DES RESEAUX SECS - FILS NUS

Madame Josiane GAUDE, Adjointe déléguée aux Finances, rapporte :

La commune de Garons a sollicité le SMEG pour la dissimulation des réseaux secs et fils nus, ainsi que la rénovation de l'éclairage public des rues de Bouillargues et de la Farelle.

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet en cas de renoncement du fait de la commune. Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.

Le projet s'élève à :

- Electricité 23-287-DIS : 144 000,00 € TTC, soit 1 440,00 € TTC d'études,
- Eclairage public 23-287-EPC : 192 000,00 € TTC, soit 1 344,00 € TTC d'études,
- Génie civil Télécom 23-287-TEL : 60 000,00 € TTC, soit 420,00 € TTC d'études.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : de prendre acte du projet de travaux et de son évaluation approximative.

ARTICLE 2 : d'approuver le lancement des études nécessaires à la définition du projet.

ARTICLE 3 : De s'engager, en cas de renoncement au projet du fait de la commune, à verser sa participation aux études estimée à :

- Electricité 23-287-DIS : 1 440,00 € TTC,
- Eclairage public 23-287-EPC : 1 344,00 € TTC,
- Génie civil Télécom 23-287-TEL : 420,00 € TTC.

ARTICLE 4 : d'autoriser le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration des études.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint**

Yves RODRIGUEZ



Jean GIRAUD

Secrétaire de Séance



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

23-287-DIS

ETAT FINANCIER PREVISIONNEL

GARONS - SECTEUR n°11

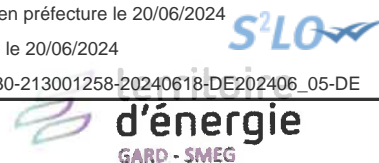
Rues de Bouillargues et de la Farelle - Dissimulation du réseau électrique - Fils Nus

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le 20/06/2024

ID : 030-213001258-20240618-DE202406_05-DE



1. ESTIMATION APPROXIMATIVE DES DEPENSES :

Total des dépenses approximatives au stade de l'esquisse : 120 000,00 € HT 144 000,00 € TTC (TVA 20%)

Dont le montant prévisionnel des études est estimé à : 1 200,00 € HT

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT MOBILISABLES A CE JOUR. SOUS RESERVE DE DÉCISION

Dotation	Travaux HT aidés	Participations éventuelles		Participation Collectivité
Article 8 2025 [DIP]	120 000,00 €	Syndicat 30,00 %	36 000,00 €	36 000,00 €
		Concessionnaire 40,00 %	48 000,00 €	
	120 000,00 €		84 000,00 €	36 000,00 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	36 000,00 €
Participation aux frais d'investissement (120 000,00 x 5%) :	6 000,00 €
TVA (20 %) :	0 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	42 000,00 €

23-287-EPC

ETAT FINANCIER PREVISIONNEL

GARONS - SECTEUR n°11

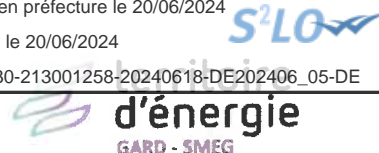
Rues de Bouillargues et de la Farelle - Éclairage Public

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le 20/06/2024

ID : 030-213001258-20240618-DE202406_05-DE



1. ESTIMATION APPROXIMATIVE DES DEPENSES :

Total des dépenses approximatives au stade de l'esquisse : **160 000,00 € HT 192 000,00 € TTC (TVA 20%)**

Dont le montant prévisionnel des études est estimé à : **1 120,00 € HT**

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT MOBILISABLES A CE JOUR, SOUS RESERVE DE DÉCISION

Dotation	Travaux HT aidés	Participations éventuelles <small>potentiellement attribuées après notification au SMEG</small>		
ECLAIRAGE PUBLIC (EPC/EPHMOA) 2025 [DIPI] (1)	160 000,00 €	Syndicat (63 000,00 €)	20,00 %	12 600,00 €
	160 000,00 €			12 600,00 €

(1) Montant maximum sous réserve de subvention allouée la même année à d'autres opérations d'éclairage public.
Les montants stipulés ne signifient pas que le Bureau syndical vous a attribué une subvention.

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	160 000,00 €
Participation aux frais d'investissement (160 000,00 x 5%) :	8 000,00 €
TVA (20 %) :	32 000,00 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	200 000,00 €

23-287-TEL

ETAT FINANCIER PREVISIONNEL

GARONS - SECTEUR n°11

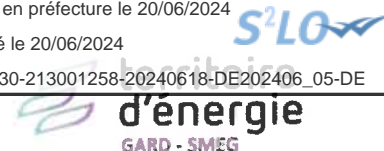
Rues de Bouillargues et de la Farelle - GC Telecom

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le 20/06/2024

ID : 030-213001258-20240618-DE202406_05-DE



1. ESTIMATION APPROXIMATIVE DES DEPENSES :

Total des dépenses approximatives au stade de l'esquisse : **50 000,00 € HT 60 000,00 € TTC (TVA 20%)**

Dont le montant prévisionnel des études est estimé à : **350,00 € HT**

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT MOBILISABLES A CE JOUR, SOUS RESERVE DE DÉCISION

Dotation	Travaux HT aidés	Participations éventuelles
GENIE CIVIL TELECOM 2025 [DIPI]	0,00 €	
Hors subvention	50 000,00 €	
	50 000,00 €	0,00 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	50 000,00 €
Participation aux frais d'investissement (50 000,00 x 5%) :	2 500,00 €
TVA (20 %) :	10 000,00 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	62 500,00 €